

DEPARTEMENT DU BAS RHIN
COMMUNE D'ALLENWILLER

*Convocation le 29/11/2012
Affichage convocation le 29/11/2012
Dépôt/Affichage le jour de réception en Sous Préfecture*

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL N°12/2012
EN DATE DU 6 DECEMBRE 2012**

Nombre de Conseillers élus :	11	En fonction :	11
Nombre de Conseillers présents :	09	Votants :	10

Le six décembre deux mil douze à vingt heures, le Conseil Municipal d'Allenwiller s'est réuni au lieu ordinaire des séances sous la présidence de M. MULLER Roger, Maire.

Étaient présents :

- les Adjointes : M. STORCK Gérard et SCHNEIDER Jean Jacques

- Les Conseillers : Mmes ANTONI Cathy et BERLEMONT Nathalie, SIMON Etienne, LORENTZ Bruno, OSTERMANN Ernest, ZIMMERMANN Guy.

Absents excusés : Mme GROSS Laurence qui a donné procuration à M. SCHNEIDER Jean Jacques, M. JACOB Olivier

Secrétaire de séance : Bruno LORENTZ

Assistait en outre : Mme KALCK Pascale, Attachée territoriale

Ordre du Jour :

Désignation secrétaire de séance

2012-44. Taxe annuelle sur les pylones – Retour du versement à la commune

2012-45. Subvention d'investissement - Fonds de concours – Fin du versement

2012-46. Investissements 2012 - Travaux de voirie Rue de la Bergerie - Avenant N°1

2012-47. Recensement de la population en 2013 - Création poste agent recenseur et rémunération

2012-48. Syndicat Mixte du Pays de la Mossig et de la Sommerau - Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service

2012-49. Location Logement 23 rue Principale (logement Est)

2012-50. Urbanisme - Informations

2012-51. Forêt - Etat des coupes 2013 - Travaux exploitation et investissement

2012-52. Fusion de la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier et de la Communauté de Communes de la Sommerau – Désignation des trois représentants de la commune au sein de cette nouvelle structure

Divers et Communications

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire sollicite l'autorisation de porter à l'ordre du jour le point suivant :

2012-53. Convention de mise à disposition et d'occupation (compétence scolaire) – mise à jour

Décision du Conseil Municipale

Acceptée à l'unanimité

M. le Maire ouvre la séance à 20h00.

Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)

Conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.L, M. LORENTZ Bruno est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2012-44. Taxe annuelle sur les pylones – Retour du versement à la commune

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré, décide d'abroger la délibération en date du 29/09/2009 (point 7.1.). A compter du 1^{er} janvier 2013 la taxe forfaitaire annuelle sur les pylones sera donc reversée au budget communal et non à l'EPCI.

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention

2012-45. Subvention d'investissement - Fonds de concours – Fin du versement

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré, décide d'abroger la délibération en date du 29/09/2009 (point 7.2.). A compter du 1^{er} janvier 2013 il n'y aura plus de versement « Fonds de concours – Ecole intercommunale » à la communauté de communes.

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention

2012-46. Investissements 2012 - Travaux de voirie Rue de la Bergerie - Avenant N°1

Vu le marché en date du 5 mai 2012 avec la Sté Eurovia pour les travaux de voirie Rue de la Bergerie d'un montant initial de 45 375 € HT

Vu les travaux supplémentaires réalisés à la demande du maître d'ouvrage lors du chantier

Vu la réunion de la Commission d'Appel d'offres en date du 06/12/2012 à 19H45 et ses conclusions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité prend acte de l'avenant N°1 au marché de base pour un montant de 3238,50 € HT

Le montant du marché est porté de 45 375 € HT à 48 613,50 € HT

M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ces travaux. Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2012 (opération 39).

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention

2012-47. Recensement de la population en 2013 - Création poste agent recenseur et rémunération

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'entre le 17 janvier et le 16 février 2013, les habitants d'Allenwiller seront recensés. Compte tenu de la répartition des responsabilités de la collecte entre l'INSEE et la commune, il incombe à la commune de préparer et de réaliser l'enquête du recensement. Nous devons mettre en oeuvre les moyens humains, matériels et financiers nécessaires, et à ce titre procéder au recrutement des agents recenseurs. Une dotation est versée par l'Etat en compensation d'une partie de ces charges supplémentaires.

Le choix du recrutement et les modalités de rémunération des agents recenseurs sont du ressort de la commune. Compte tenu du nombre d'habitants estimatif, il y aurait lieu de créer un poste d'agent recenseur et de fixer les modalités de rémunération.

Décision du Conseil Municipal

Compte tenu de l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ⌚ La création d'un poste d'agent recenseur vacataire pour la période courant du 7 janvier 2012 (date de la 1^{ère} demie journée de formation) au 16 février 2013

⌚ De fixer la rémunération de cet agent comme suit :

- ~ 1,75 euro net par fiche d'habitant
- ~ 1,15 euro net par fiche de logement

M. le Maire est autorisé à signer l'arrêté de l'agent sur ces bases. Les crédits nécessaires et la dotation de l'état seront prévus au budget primitif 2013.

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention

2012-48. Syndicat Mixte du Pays de la Mossig et de la Sommerau - Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport de l'exercice 2011 du Syndicat Mixte du Pays de la Mossig et de la Sommerau sur le prix et la qualité du service "collecte des déchets", conformément aux dispositions du décret 95.635 du 06.05.1995.

Un exemplaire dudit rapport a été remis à chaque conseiller. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur ce rapport.

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal prend acte du rapport présenté.

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention

2012-49. Location Logement 23 rue Principale (logement Est)

Le Conseil Municipal décide de louer à Mme GERHARD Liliane, actuellement domiciliée à Illkirch, 8 rue de Bussière, le logement de gauche (log EST) situé au dessus du bâtiment 23, rue Principale pour un loyer mensuel (hors charges) de 500 Euros (cinq cent Euros) payables par termes mensuels, à l'avance au 1er jour du mois.

Ce loyer sera indexé sur l'indice de référence des loyers (index connu à ce jour 3ème trimestre 2012). Le bail prendra effet au 15 décembre 2012, pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction de trois en trois ans. Une caution représentant UN mois de loyer sera exigée.

M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette location et notamment le contrat de bail à intervenir, sur les bases précitées.

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention

2012-50. Urbanisme - Informations

M. l'Adjoint SCHNEIDER Jean Jacques informe le Conseil Municipal des suites réservées aux demandes :

Certificat d'urbanisme :

- ⌚ Maîtres Patrice et Laurent RITTER demande de certificat d'urbanisme pour information pour la parcelle 1010/244 section A - n° CU 06700412C0002 – en instruction

Permis de construire :

- ⌚ Commune d'Allenwiller pour l'adjonction d'un auvent au bloc sanitaire existant à l'arrière de la mairie - N°PC 06700412C0010 - en instruction

**2012-51. Forêt - Etat des coupes 2013 - Travaux exploitation et investissement****2012-51.1. Programme des travaux d'exploitation – état de prévision des coupes 2013**

Le Conseil Municipal accepte le programme des travaux d'exploitation et l'état des coupes ainsi que le programme des travaux patrimoniaux pour la forêt communale en 2013, proposés par l'ONF et se décomposant comme suit :

-Recettes brutes	124 070 E HT
- abattage et façonnage	- 43 840 E HT
-débardage	- 18 430 E HT
- Recettes nettes	61 800 E HT

Les coupes prévues en parcelle 25 sont retenues mais seront réalisées compte tenu de l'évolution du-marché.

p.i. : programme des travaux patrimoniaux : 4 810 E HT

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention

2012-51.2. Devis OET

Le Conseil Municipal accepte le devis OET 2013

- ⌚ pour un montant de 4 806,60 Euros HT (travaux patrimoniaux en OET)
- ⌚ pour un montant de 61 467 Euros HT (travaux d'exploitation en OET)

Pour : Unanimité

Contre :

Abstention

2012-52. Fusion de la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier et de la Communauté de Communes de la Sommerau – Désignation des trois représentants de la commune au sein de cette nouvelle structure

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par arrêté préfectoral en date du 30 octobre 2012 a été prononcée la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier et de la Communauté de Communes de la Sommerau avec effet au 1^{er} janvier 2013.

Juridiquement, cette décision porte suppression des deux établissements publics de coopération intercommunale et création d'une nouvelle entité sous la dénomination **Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau**.

La création de cette nouvelle personne morale implique que les communes membres des deux communautés de communes procèdent à la désignation de leurs représentants.

Vu les dispositions de l'article L5211-7 du CGCT, il doit être procédé à la désignation de TROIS délégués au scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun

candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. le Maire appelle aux candidatures.

MM. MULLER Roger, STORCK Gérard et SCHNEIDER Jean Jacques se portent candidats.

Les scrutins menés dans les conditions précitées donnent les résultats suivants :

M. Roger MULLER 1er Tour de scrutin
 Nombre de conseillers votants : 10 Majorité absolue 6
 Bulletins blancs : 0 Voix Pour : 10

M. Gérard STORCK 1er Tour de scrutin
 Nombre de conseillers votants : 10 Majorité absolue 6
 Bulletins blancs : 0 Voix Pour : 10

M. SCHNEIDER Jean Jacques 1er Tour de scrutin
 Nombre de conseillers votants : 10 Majorité absolue 6
 Bulletins blancs : 0 Voix Pour : 10

En conséquence, M. MULLER Roger, Maire, M. STORCK Gérard, 1er adjoint et M. SCHNEIDER Jean Jacques, 2ème adjoint sont désignés en qualité de délégués de la Commune de Allenwiller à la Communauté de Communes du Pays de Marmoutier-Sommerau.

2012-53. Convention de mise à disposition et d'occupation (compétence scolaire) – mise à jour

Il est rappelé que :

- ⌚ Par convention en date du 09/10/2000, la Commune d'Allenwiller avait mis à disposition de la Communauté de Communes de la Sommerau un certain nombre de biens et de matériel dans le cadre de l'exercice de la compétence scolaire.
- ⌚ Depuis le 3 novembre 2011 l'école intercommunale construite par la communauté de communes est entrée en fonction avec ses biens et son matériel

Il y a donc lieu de dresser un procès verbal listant les biens recevant à la commune d'Allenwiller suite au nouveau fonctionnement conformément à ce qui suit, avec effet au 1^{er} janvier 2012 :

Biens –inv Comcom	N°inv actuel cne Allen	Nouveau libellé	N° inv après retour	Valeur €
Ecole 25 rue Principale 21731-3	2423-21312-3-2000	Anc école maternelle	21318-12	227 838,22
Ecole 23 rue Principale Salle de gauche 21731-2	2423-21312-2-2000	Anc salle école (gauche)	21318-13	69 862,58
Ecole 23 rue Principale Salle de droite 21731-1	2423-21312-1-2000	Anc salle école (droite)	21318-14	67 037,45
Parcelle Section 1 N°108 7,68 ares 21715-1-0108	2423-2115-1-0108	Terrain anc cour école	2115-1-0108	3,44

Cour école 21713-1	2423-21312-1998	Parking mairie	2128-1998	133 357,65
Partie de Parcelle Section 1 N°107 21715-1-0107-1	2423-2115-1-0107-1	Terrain anc salle de motricité	2115-1-0107-1	0,29
1 ^{ère} parcelle de 3 ares 21715-1-0107-2	2423-2115-1-0107-2	Terrain 1 derrière mairie	2115-1-0107-2	0,31
2 ^{ème} parcelle de 3 ares 21715-1-0107-3	2423-2115-1-0107-3	Terrain 2 derrière mairie	2115-1-0107-3	0,31
Préau, garage, WC extérieurs, chaufferie et local à citernes construits sur la parcelle Section 1 N°108	Pas de valeur donc pas de N°inventaire			Pour mémoire retour à la commune

Bien restant mis à disposition

Bibliothèque	2423-21318-6			123929,27
--------------	--------------	--	--	-----------

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal prend acte du procès verbal à établir entre la commune d'Allenwiller qui sera représentée par M. STORCK Gérard et la Communauté de communes de la Sommerau.

Divers et communications

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h15. Le présent procès verbal comportant les points 2012-44 à 2012-53 est approuvé et signé par les membres présents.

*Le secrétaire de séance
LORENTZ Bruno*